



VILLE DU PRADET

Publié le 12/06/2026

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 20 avril 2026**  
**PROCES-VERBAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX & LE 20 AVRIL** à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

**Date d'envoi de la convocation et de l'affichage** : le 7 avril 2026.

**PRESENTS** : M. Hervé STASSINOS – M. Jean-François PLANES - Mme Agnès BIASUTTO - M. Serge VENNET - Mme Magali VINCENT - M. Jean-Claude VEGA - Mme Graziella PIRAS - M. Jean-Michel PEYRATOUT - Mme Stéphanie ASCIONE - M. Eric GALIANO – M. GARNIER Christian – M. LEJEUNE Bernard –Mme JOVER Chantal – Mme ROGER Isabelle – Mme DUCARRE Annick – M. ILLICH Jean-Marc – Mme CAMPENS Valérie – Mme CRISTOL Cécile –M. MICHEL Thomas – Mme LENOIR Isabelle – Mme SORIANO Mylène – M. GUIGGIA Ruddy – Mme CABOT Martine –M. MIMOUNI Thierry – Mme RIALLAND Valérie – M. LADOUCE Gabriel – Mme PRATI Céline – M. DEVESA Elian - Mme Emilie THOMAS - M. Laurent BAILLOUX.

**POUVOIRS** : Mme ROUZIER Chantal à M. Jean-François PLANES – M. SWINNEN Gaétan à M. Eric GALIANO – Mme ROLLAND Dominique à Mme Valérie RIALLAND.

**ABSENT** : Néant

**QUORUM** : atteint

**SECRETAIRE de SEANCE** : Ruddy GUIGGIA est désigné secrétaire de séance.

=====

**Monsieur le Maire** : Bonjour, il est 14h00, donc on va pouvoir débiter cette séance du Conseil Municipal du 20 avril et je vous propose de commencer par la désignation du secrétaire de séance et je propose de nommer Monsieur Ruddy GUIGGIA.

**26-DCM-DGS-055 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Ruddy GUIGGIA est nommé secrétaire de séance

**Vote : Adopté à l'UNANIMITE**  
33 voix POUR

26-PV-2004

Ruddy GUIGGIA procède à l'appel et Monsieur le Maire énonce ensuite les pouvoirs reçus et mentionnés supra.

**Monsieur le Maire** : le quorum est donc atteint, la séance du Conseil Municipal peut commencer par le vote du procès-verbal de la séance précédente.

**Monsieur le Maire donne la parole à M. Laurent BAILLOUX** : en fait quand on fait des remarques, même si elles sont marquées « prises en compte », on n'a pas un retour du PV juste avant l'assemblée ?

**Monsieur le Maire** : alors la modification des deux mots que vous avez demandée sera prise en compte avant l'envoi en préfecture.

**M. BAILLOUX** : parfait.

**Monsieur le Maire** : alors sous réserve de la modification des deux mots, je vous propose de voter l'approbation du procès-verbal du conseil du 7 avril dernier.

### VOTE DU PV DU 07 AVRIL 2026

**Vote : Adopté à l'UNANIMITE**

33 voix POUR

Monsieur le Maire donne la parole à M. PEYRATOUT.

**M. PEYRATOUT** : bonjour à tous, lors de la commission des finances et administration générale, le budget primitif 2026 a été exposé, commenté en répondant aux questions durant plus de trois heures. Il est présenté au conseil, une version résumée de la délibération.

Le budget 2026 s'établit à 17 349 000 € en fonctionnement et 6 248 000 € en investissement pour un total de 23 597 000 €.

#### Pour les dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général sont fixées à **4 029 129,00 €**.

Les charges de personnel sont prévues à **8 964 000,00 €** ; les **atténuations de produits** pour **991 000,00 €**, avec l'attribution de compensation versée à la Métropole en contrepartie des transferts de compétences, ainsi que les autres atténuations de produits comme le prélèvement SRU.

**Les autres charges de gestion courante** s'élèvent à **1 365 200,00 €** et comprennent les subventions aux associations et au CCAS.

**Les charges financières** sont prévues à hauteur de **250 000,00 €**.

#### Pour Les recettes de fonctionnement :

**Les produits des services** sont prévus à hauteur de **1 401 674,00 €** ; les **impôts et taxes** à hauteur de **13 690 120,00 €** avec des taux inchangés.

**Les dotations et participations** s'élèvent à **1 823 800,00 €**.

**Les autres produits de gestion courante**, comprenant essentiellement des loyers, sont prévus à **192 735,00 €**.

**Les dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à **5 738 000 €**.

Le remboursement du capital de la dette présent 809 000 €

26-PV-2004

Les subventions d'équipement s'élèvent à 705 000 € avec 450 000 € d'attributions de compensation versées à la Métropole et l'aide aux logement sociaux.

Pour les immobilisations on a l'école Pagnol pour 1 467 607 €, la rénovation de l'église, la rénovation de l'école Sandro et l'espace des sports et divers autres bâtiments communaux.

**Les recettes réelles d'investissement** s'élèvent à 4 257 000 € dont le FCTVA à 200 000 €, les immobilisations financières et de cessions pour 500 000 € et un emprunt d'équilibre ajusté lors de la reprise des résultats 2025 en fonction du besoin d'exécution.

Le budget annexe de la régie des transports est de 171 000 € avec une section d'exploitation à 140 000 € et d'investissement à 31 000 €.

Le budget annexe du port des Oursinières est de 457 786 € avec une Section d'exploitation à 337 786 € pour les frais d'entretien et de personnel et les recettes d'exploitation du port.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 120 000,00€ comprenant des frais d'études et le remboursement de la dette.

Le conseil municipal est invité à voter le budget principal de la ville, et les budgets annexes des régies des transports et du port des Oursinières.

**M. le Maire** : merci pour cette présentation. J'imagine qu'il n'y a pas de questions ? pas de questions ? on va passer au vote alors...

**Mme RIALLAND** : si si il y a des questions...

**M. le Maire** : ah il faut lever la main et je vous donne la parole avec le plus grand plaisir. Allez-y Madame RIALLAND.

**Mme RIALLAND** : Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes tous ici pour suivre un même objectif. Voter un budget lisible, sincère et compréhensible. Parce qu'au-delà des tableaux et des chapitres, il engage l'avenir de la commune et surtout l'argent des Pradétans. Un budget primitif devrait donc être un moment de clarté politique. Or sur ce point, ce budget pose problème.

D'abord, vous nous présentez un budget sans reprise anticipée des résultats 2025. Alors certes, c'est votre choix. Mais alors il faut aller au bout de cette logique. Si vous ne reprenez pas les résultats 2025, vous ne pouvez pas, en même temps, laisser entendre que des excédents, des reports ou des encaissements futurs viendraient corriger ce que le budget, en l'état, ne démontre pas. Nous, nous n'avons pas encore le CFU 2025, je sais, vous nous avez dit que nous l'aurions en juin, mais vous, vous avez évidemment une vision de clôture, alors je vous pose simplement la question : quels sont les excédents et les reports 2025, pourquoi les laisser hors du débat aujourd'hui et de quels montants parle-t-on ? Parce qu'un budget primitif est censé être transparent et aujourd'hui il ne l'est pas complètement.

Deuxième point : la dette.

Dans la maquette budgétaire, page 32 – chapitre 16, en recettes d'investissement il est bien inscrit 3,5 millions d'€ sous l'intitulé « emprunt et dette assimilés ». La note de synthèse reprend d'ailleurs ce même montant.

Dans le même temps, la synthèse budgétaire affiche une dette au 31 décembre 2025 de 11.1 millions d'€, mais une prévision de dette au 31 décembre 2026 de 10,3 millions d'€, en prenant en compte ces 3,5 millions d'€ comment peut-on atterrir à 10,3 millions d'€ de dette au 31 décembre 2026, comme vous l'affichez pourtant ?

26-PV-2004

En commission, il nous a été répondu que ce montant relèverait d'un emprunt d'équilibre mais quand un chiffre de 3,5 millions d'€ figure au budget il ne peut pas être traité comme un simple détail technique, c'est quand même 57% des recettes d'investissement de l'année 2026.

Par ce budget vous vous autorisez donc à faire monter la dette de la commune cette année jusqu'à 13,9 millions d'€, emboursement 2026 déduit, soit une capacité de désendettement de plus de 9 ans ! et oui mais c'est les chiffres qu'on a, voilà et non 4,5 comme vous l'affirmez. Je vous demande donc une réponse précise afin de nous rassurer sur quelles hypothèses reposent votre prévision à 10,30 millions d'€, encore une fois, quels excédents 2025, quels restes à réaliser effectivement perçus, quelles dépenses finalement non réalisées ?

Et puis troisième point : que s'est-il passé en 15 jours entre le ROB et le budget primitif ? comment expliquez-vous qu'en 15 jours seulement, les dépenses de fonctionnement augmentent d'environ 1 demi-million d'euros et que l'investissement varie de plus d'1 million d'euros, une augmentation de presque 25%. Autrement dit, quels sont les bons chiffres ? Le ROB il est censé éclairer le débat, le BP est censé le traduire. Qu'il y ait des ajustements, oui d'accord, soit, mais là on ne parle plus d'un simple ajustement à la marge et franchement quand en commission on nous répond en substance que le ROB c'est à la grosse louche, que le BP affine et que le CFU sera le réel, ça ne suffit pas, et surtout c'est pas sérieux et ce n'est pas une méthode satisfaisante pour une commune. Et surtout ce n'est pas une manière de demander au conseil municipal de voter.

Au fond il y a une seule vraie question : peut-on encore vous faire confiance sur ce budget ? Les Pradétans ont droit à de la clarté, pas des chiffres qui changent en 15 jours, pas une dette affichée sans explications solides, pas des équilibres qu'on nous demande d'accepter sur parole. C'est pourquoi je vous demande une nouvelle fois des réponses précises sur les trois points que j'ai évoqués précédemment et que je vous rappelle : où en est réellement la clôture 2025 ? Quels sont les excédents ? Quels sont les reports ? De quels montants parle-t-on ? Et pourquoi ces éléments sont-ils tenus à l'écart du débat aujourd'hui ?

Deuxièmement : comment pouvez-vous annoncer une dette à 10,3 millions d'euros fin 2026 alors que votre budget inscrit 3,5 millions d'euros d'emprunt supplémentaire ? Et s'il vous plaît, ne me parlez pas d'un détail technique ou d'une subvention d'équilibre.

Quelles sont exactement les hypothèses retenues pour aller à ce chiffre ?

Troisièmement : que s'est-il passé en 15 jours, entre le ROB et le budget primitif pour aboutir à de tels écarts en fonctionnement comme en investissement ? Et surtout quels sont aujourd'hui les vrais chiffres sur lesquels nous sommes censés voter ? Je vous remercie.

**M. le Maire** : les vrais chiffres vous les avez sous les yeux. Je vais répondre à vos questions, alors d'abord j'en profite pour expliquer aux nouveaux élus que la façon dont se monte le budget et les reports et notamment la possibilité d'intégrer les résultats c'est lié au CFU. Le CFU sera voté en juin, donc à partir du moment où il sera voté, on pourra constater techniquement, excusez-moi Madame RIALLAND, mais un peu de technique en finances, ça ne fait pas de mal, donc techniquement l'excédent sera validé dans le CFU et il y aura un BS qui sera fait ensuite de manière à intégrer le résultat, ce que l'on appelle un excédent, dans le BS (budget supplémentaire). Donc la réponse du report c'est assez simple, les 3,5 millions c'est ce qu'on appelle... là encore c'est technique excusez nous, c'est ce qu'on appelle une subvention d'équilibre, qui est faite par un emprunt qui disparaîtra avec l'excédent. Voilà, toutes ces questions sont liées.

Ensuite concernant la dette, donc aujourd'hui on fait ce qu'on appelle un emprunt d'équilibre, je n'ai rien inventé, dans la salle je ne vais pas le nommer, il y a quelqu'un qui est aux finances, ça se passe comme ça, ce n'est pas moi qui ai inventé la loi, ce n'est pas moi qui ai fait la M57, c'est juste technique, voilà.

Donc il faut bien comprendre qu'il y a plusieurs séances budgétaires : le ROB où l'on parle de la trajectoire, alors on ne va pas dire à la louche parce que c'est mal perçu... dans ces grandes lignes, c'est plus poli. Donc les orientations budgétaires sont données dans leurs grandes lignes, ensuite il y a le budget primitif

26-PV-2004

qui se met en place dans lequel sont prises en compte les remarques qui ont été faites dans le ROB, sinon ça ne sert à rien, c'est ce qui explique les modifications dans les chiffres, parce que si on fait un ROB et qu'on n'écoute pas, ça ne sert à rien, donc nous, on écoute et on applique et on modifie les chiffres.

Et ensuite vous parliez de la dette, et bien la dette c'est ce que je viens d'expliquer, quand cet excédent sera constaté dans le BS, on pourra supprimer tout une partie de la dette, mais je pense qu'on sera capable de tout éliminer. Je vais en profiter parce que la dette elle nous dit une chose, Mme RIALLAND, on a fait un projet sur l'école Marcel Pagnol, on a eu des subventions de la part de pas mal de collectivités, on attend encore la vôtre ! On n'a rien eu, vous n'avez pas aidé la commune ! Donc si vous aviez aidé la commune, comme vous avez aidé d'autres communes, ou comme tous les conseillers départementaux font dans leurs cantons, et bien nous n'aurions pas été obligés d'emprunter autant, Mme RIALLAND. Donc j'attends que vous lâchiez un petit peu la bride et que vous fassiez votre travail de conseillère départementale, jusqu'en 2028 en tout cas, de manière à ne pas pénaliser la commune.

Monsieur BAILLOUX, vous aviez une question ?

**Mme RIALLAND** : est-ce que je peux répondre ?

**M. le Maire** : vous répondrez après, je vais donner la parole à quelqu'un d'autre.

**M. BAILLOUX** : en fait c'est une intervention, c'est pas une question.

**M. le Maire** : allez-y.

**M. BAILLOUX** : du coup je ne suis pas galant. Sur la partie de fonctionnement, une remarque : même si cela n'aurait eu peut-être qu'un impact limité sur le montant de la ligne 731, nous aurions souhaité que le taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires soit augmenté pour dissuader certains investisseurs spécialisés dans la location en Airbnb et surtout pour donner le signal à la population Pradétane que la ville ne va pas continuer à s'enfoncer indéfiniment dans un village de résidences secondaires mortifères pour nos commerces, nos écoles, nos associations sportives et culturelles. D'autre part, il est annoncé une hausse assez significative des effectifs titulaires en mairie avec une baisse de près de 4% du montant global de la rémunération de ceux-ci. Nous sommes surpris de cette baisse, même s'il nous a été expliqué que cela était dû à une consolidation du réel 2025 lors de la commission finances et administration générale du jeudi 16 avril. Et enfin comme nous l'avons déjà dit, nous sommes opposés à une majoration des indemnités de fonction de 25 % au maire et à l'ensemble des adjoints délégué au titre du classement de notre commune en station de tourisme. Et enfin sur la partie investissements comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, nous ne comprenons pas qu'il ne figure aucune ligne budgétaire concernant la réhabilitation de la calanque du Pin de Galle, dans les dépenses d'investissement de la même manière, vous n'avez toujours pas apporté d'éléments permettant de justifier l'installation de la climatisation dans l'église de la commune. Voilà les remarques sur le fonctionnement et l'investissement.

**M. le Maire** : allez-y Mme THOMAS.

**Mme THOMAS** : alors sur le budget primitif, votre trajectoire financière pour 2026 semble globalement cohérente dans ses intentions mais elle est marquée par une dégradation progressive de ses fondamentaux. Votre budget est dominé par le fonctionnement à hauteur de 73 % contre 27 % d'investissement. Ce ratio peut paraître classique mais il montre une capacité d'investissement limitée pour 2026. La commune dépend donc largement de ses recettes fiscales à hauteur de 77 % des recettes de fonctionnement et de l'emprunt pour financer les investissements. On comprend donc que l'investissement repose donc principalement sur l'endettement et non sur l'autofinancement.

Les charges fixes et en particulier la masse salariale limitent fortement la capacité d'ajustement puisqu'elle représente 57 % des dépenses réelles de fonctionnement. Malgré une stabilité apparente de l'encours à la dette à 10,3 millions d'euros, celle-ci reste à un niveau suffisamment supérieur à celui constaté entre 2022 et 2024 mais on comprend bien que là-dessus il y a eu l'investissement de Marcel Pagnol. La question qu'on se pose c'est qu'à cela s'ajoutent sans doute les travaux colossaux que vous envisageriez sur le port

des Oursinières, en 2027, 2028, 2029, il sera donc apprécié par les habitants que ce projet garde son authenticité et son accessibilité à moindre coût afin que nous ne soyons pas contraints d'augmenter les taux des taxes foncières, parce que si on ne veut pas augmenter la taxe d'habitation, il a un moment ou un autre, si on ne fait pas des investissements et des appels aux subventions, c'est bien évidemment sur ces rentrées d'argent que l'on compte et qui sont quand même non négligeables à 13 millions d'euros.

Et je parlerai également des subventions : suite à cette commission il a été dit qu'il y avait pas mal de subventions qui ont été demandées lors des travaux. Est-ce qu'on pourrait avoir un visuel de ces subventions, quelles sont les subventions demandées pour quels travaux, auprès de quelles instances, quels montants, histoire que les concitoyens soient un petit mis au courant de tout ça. Voilà je vous remercie.

**M. le Maire** : ce que je vous propose sur les subventions c'est qu'on vous fera un état précis pour chaque subvention et on vous l'enverra par email de manière à ne rien oublier. Mais c'est ce que j'expliquais, à chaque fois que nous faisons des projets on essaye d'avoir un maximum de co-financements, donc on vous enverra un tableau c'est plus simple. La question avait déjà été posée en commission, j'espère qu'on avait déjà répondu, il semble que oui, mais on enverra quand même un email précisément sur les subventions obtenues, soit de la part des collectivités, soit des agences, il y a l'AMF qui nous aide, il y a la CAF, Le Département qui nous a aidé sur le projet des tennis, il y a Région qui nous a aidé, l'Etat nous aide, je crois que je n'ai oublié personne. En tout cas quand on fait des projets, on essaye toujours de les faire co-financer au maximum par nos partenaires.

Je vais revenir sur l'investissement, il peut paraître faible mais il faut aussi avoir en tête que depuis que nous sommes passés en Métropole, il y a une partie des investissements qui se font directement par la Métropole. Par exemple vous parliez de travaux colossaux pour le Port des Oursinières, je ne sais pas quel montant vous avez en tête mais sur le montant global il y a à peu près 50% qui est pris en charge par la Métropole mais nativement, c'est-à-dire que ce n'est même pas de l'argent qui va entrer dans les caisses de la mairie, ni en sortir, parce que c'est vraiment des projets Métropolitains. Et quand on refait une voirie, le pluvial, quand on enterre des lignes, quand on fait des choses comme ça ce ne sont pas des budgets d'investissement comme on voit sur le CFU de la commune ni qui sont mis dans le BP, parce que se sont des investissements qui sont pris directement en charge par la Métropole, principalement. Il y aussi les travaux pour lesquels il y a possibilité de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Métropole vers le Département ou du Département vers la Métropole, c'est ce qui se passe par exemple au pont de la Clue, où plusieurs intervenants agissent sur le projet, mais à partir du moment où il y a une délégation de maîtrise d'ouvrage, c'est juste des écritures comptables entre les collectivités et il y a une collectivité qui est cheffe de file et qui dépense plus. Je ne sais pas si j'ai été clair ? j'ai été clair. Voilà.

Madame RIALLAND, allez-y.

**Mme RIALLAND** : je vais un petit peu vous répondre parce que c'est pas élégant de vous cacher derrière des arguments administratifs financiers. Ça ne dispense jamais de la clarté démocratique et ce que je vous ai demandé c'est simple. Vous n'avez même pas répondu à mes questions et surtout pas à.... Et en plus vous n'écoutez pas... alors je vais vous les reposer : les excédents et les reports 2025, que vous connaissez déjà, je vous demande leurs montants.

Deuxièmement : la dette de 10,3 millions d'euros comment ça peut s'expliquer et l'écart entre le ROB et le BP, en quinze jours ? ce n'est pas la technique administrative, un budget primitif c'est pas fait pour brouiller les pistes, il est fait pour dire la vérité à tous les Pradétans, de façon compréhensible et en l'état, c'est pas le cas. Donc pour cette raison, on votera contre.

Ensuite, vous m'avez attaquée sur la subvention du Département. La subvention du Département ce n'est pas un dû, d'ailleurs vous en avez eu une, vous avez eu 100 000 euros, encore moins un chèque en blanc vous ne pouvez pas ignorer l'élue départementale locale dans un montage du dossier, dont je n'ai jamais eu connaissance, puis venir ensuite vous plaindre en séance municipale, ce n'est ni élégant ni efficace.

26-PV-2004

Et puis, la manière dont vous avez mené ce projet de l'école Pagnol, en faisant des avenants, en faisant exploser les coûts, excusez-moi mais je ne cautionne pas ça. Encore une fois je fais très bien mon travail de conseillère départementale, je vous rappelle que pour les six dernières années, c'est plus de 9 millions d'euros qui ont été mis sur la commune du Pradet, bien sûr, je peux vous le démontrer, alors peut-être pas dans vos projets, vos façons de faire mais c'est 9 millions d'euros.

**M. le Maire** : allez-y !

**Mme RIALLAND** : dans le social, dans les routes... voilà. Mais excusez-moi, c'est technique un petit peu.

**M. le Maire** : non mais vous demandez de la clarté, je vous demande de la clarté : les 9 millions ils sont où ? moi je ne les ai pas vus !

**Mme RIALLAND** : écoutez, je vais vous les envoyer par mail, y'a pas de soucis !

**M. le Maire** : avec grand plaisir ! mais en tout cas ? S'il y a de l'argent qui est parti au CDE, tant mieux pour les enfants, si de l'argent est parti sur les projets départementaux tant mieux et le Président fait très bien son travail, les conseillers départementaux et les agents font, en général, très bien leur boulot, mais je le redis, il y a des conseillers départementaux, vous en l'occurrence, vous ne faites pas votre travail au profit de la commune, je le dis clairement, vous aimez la transparence, je le dis devant tout le monde.

**M. le Maire** : Je voudrais aussi poser une question à Mme CABOT, vous étiez à la commission finances

**Mme RIALLAND** : Je peux répondre ? Ecoutez-vous me mettez en question laissez-moi au moins la possibilité de répondre.

**M. le Maire** : J'ai pas fini de parler !

**Mme RIALLAND** : Je vous demande de façon respectueuse de me laisser répondre. Vous interpelez Mme CABOT, donc j'imagine que vous avez fini.

**M. le Maire** : Non j'ai pas fini.

**Mme RIALLAND** : Et ben écoutez je me permets d'intervenir parce que vous m'avez quand même interpellée fortement en disant que je ne fais pas mon travail. Alors moi je vous renvoie la chose, j'estime que vous ne faites pas votre travail de maire, c'est pour ça qu'il y a certains dossiers où je ne vais pas, parce que j'estime qu'ils sont mal montés. L'argent du Département, j'ai été élue aussi, ce n'est pas un chèque en blanc, il faut démontrer et vous faites pareil, quand les associations font des demandes de dossiers de subventions, vous regardez les actions, vous regardez le budget etc... moi d'abord je n'ai pas eu tous les éléments, et ce que j'ai vu en conseil municipal, c'était des avenants sans arrêt qui augmentaient le coût du projet, donc effectivement, non ce n'est pas un projet... alors... et puis vous ne pouvez pas dire qu'on ne vous a rien donné, 100 000 euros, alors c'est peut-être pas beaucoup mais c'est déjà ça.

*Un rire monte de l'assemblée.*

Mais arrêtez de rigoler ! Et encore une fois 9 millions d'euros en six ans pour la commune du Pradet.

**M. le Maire** : Madame CABOT combien de temps a duré la commission des finances et est ce que vous avez eu des réponses à toutes vos questions ?

**Mme CABOT** : Alors, la commission des finances a débuté à 9h00 je me suis absentée malheureusement deux fois, parce que j'avais des obligations, et elle a fini, apparemment, je n'étais pas là, à 12h30, 12h37 un truc comme ça. Donc les questions ont été posées, moi j'ai eu mes réponses, mais c'était tout à fait ordinaire, c'était sur les comptes. La seule réponse que je n'ai pas eue, et on m'a dit que ce sera pour plus tard, c'est quand j'ai posé la question sur l'état de Marcel Pagnol, ce qui avait été dépensé, les subventions qu'on avait eues et ce qui restait à payer, voilà. Cette réponse je ne l'ai pas eue puisqu'on m'a dit c'est pas fini, il manque encore des subventions.

26-PV-2004

Ensuite les autres questions, c'est ma collègue Dominique Rolland qui les a posées, donc je n'étais pas là malheureusement j'ai dû m'absenter.

**M. le Maire** : Madame Rolland n'est pas là, ça je ne peux rien y faire. Donc la commission a duré 3h30, il y a pas mal de questions qui ont été posées et qui étaient pertinentes, on a répondu à toutes les questions.

Après Mme RIALLAND, vous ne pouvez pas dire que vous n'étiez pas au courant, je vous rappelle que vous étiez dans l'équipe jusqu'en 2022, vous étiez dans le projet pendant 2 ans avec nous dans la majorité, ensuite vous étiez dans l'opposition, il y a eu des délibérations, alors je veux bien tout entendre, mais dire que vous n'étiez pas au courant, c'est un mensonge, on ne peut pas dire ça autrement.

**Mme RIALLAND** : Ecoutez, vous savez pourquoi je suis partie de la majorité ? Pourquoi ? Première chose : parce que vous avez changé votre veste de côté, vous êtes allé à la Macronie, très bien ! première chose.

*Un brouhaha de mécontentement monte de l'assemblée.*

**M. VEGA** : ça c'est la meilleure !

**Mme RIALLAND** : Deuxième chose : c'est vos méthodes, vos façons de faire ne me convenaient pas et moi par respect pour vous, pour les adjoints de la majorité, quand je ne suis pas en accord, je reste pas. Contrairement à certains autres. Je ne reste pas. Et j'ai libéré ma parole, donc aujourd'hui j'ai la parole libre, je suis libre, Monsieur le maire, je suis libre, je dis les choses, donc quand je vous dis que vous avez voté plusieurs avenants, que vos dépenses ont explosé sur l'école, je le pense. Après nous ne partageons pas les mêmes idées, ni les mêmes convictions, c'est comme ça, mais restez respectueux s'il vous plaît, je le suis tout à fait.

**M. le Maire** : C'est vrai qu'on a tellement été longtemps ensemble politiquement dans la majorité que c'est difficile d'entendre ça aujourd'hui ! Christian GARNIER voulait prendre la parole, je crois.

**M. GARNIER** : oui, juste une petite précision, « contrairement à certains autres », comme vous l'avez dit, je me sens un peu visé bien sûr...

**M. VEGA** : Moi aussi !

**M. GARNIER** : je ne suis pas le seul, je vois... je suis Républicain, je suis toujours Républicain à ce jour et sur le plan politique je n'ai jamais modifié ma position, par contre, ce qui m'intéresse c'est l'intérêt du Pradet et c'est pour ça que je suis resté avec ce Maire.

**M. le Maire** : Merci Monsieur GARNIER.

Madame RIALLAND demande à nouveau la parole.

**M. le Maire** : oui, alors on sort un peu du débat... Alors est ce que c'est pour la politique ou est-ce que c'est pour la délibération ? Parce qu'après on va passer au vote.

**Mme RIALLAND** : ah ça a un rapport avec la délibération.

**M. le Maire** : Alors comme j'ai compris que vous aviez libéré votre parole, libérez le porte-monnaie, s'il vous plaît maintenant.

**Mme RIALLAND** : oh c'est pas très élégant mais comme d'habitude, pas très élégant. Quand on a une politique descendante, quand on applique les normes, les choses venues d'en haut, c'est une politique de la Macronie, donc peu importe ce que vous êtes, je ne vous insultais pas personnellement, mais ça a un rapport complètement applicable à la politique du Pradet. Moi je suis pour le bon sens, je suis pour d'autres façons de faire, encore une fois je suis libre, je l'ai démontré, maintenant vous n'êtes pas d'accord, vous pouvez vous moquer, vous pouvez m'insulter mais moi je reste respectueuse et je donne les explications, encore une fois je suis libre, ne vous en déplaise.

26-PV-2004

**M. le Maire** : parfait on va donc passer au vote... ah, Monsieur BAILLOUX allez-y.

**M. BAILLOUX** : excusez-moi, comme c'est ma première. Il y a deux budgets ? Un de fonctionnement et un d'investissement et il y a les recettes et les dépenses. Est-ce qu'on vote pour chacun des budgets en dépenses et en recettes, parce que moi j'ai des votes différents sur les recettes et sur les dépenses. Non mais j'harmoniserai si c'est pas le cas.

**M. le Maire** : chaque budget se vote dans son intégralité et on procède à trois votes. Donc il va falloir nuancer, harmoniser.

**M. BAILLOUX** : Donc est ce que vous pouvez, juste avant qu'on vote, parce que vous avez tendance à aller très vite quand vous regardez les votes qu'il y a, est ce que vous pouvez bien préciser, clairement sur quoi on vote ? Merci.

**M. le Maire** : Monsieur BAILLOUX, vous dites que je parle vite, et c'est vrai, c'est mon souci d'efficacité permanent. Mais je vais parler doucement.

On va commencer par voter le budget principal, pour les dépenses, pour les recettes, pour tout.

### 26-DCM-DGS-056 – BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL

**Vote : Adopté à la MAJORITE**

8 voix CONTRE (Mme CABOT Martine – M. MIMOUNI Thierry – Mme RIALLAND Valérie – M. LADOUCE Gabriel – Mme PRATI Céline – M. DEVESA Elian - Mme ROLLAND Dominique - Mme Emilie THOMAS)

1 ABSTENTION (M. Laurent BAILLOUX)

24 voix POUR

**M. le Maire** : Maintenant on va voter le budget des transports.

### 26-DCM-DGS-057 – BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS

**Vote : adopté à la MAJORITE**

25 voix POUR

7 voix CONTRE (Mme CABOT Martine – M. MIMOUNI Thierry – Mme RIALLAND Valérie – M. LADOUCE Gabriel – Mme PRATI Céline – M. DEVESA Elian – Mme Dominique ROLLAND)

1 ABSTENTION (Mme Emilie THOMAS)

**M. le Maire** : Ensuite le budget du port.

### 26-DCM-DGS-058 – BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DU PORT DES OURSINIÈRES

**Vote : Adopté à adopté à la MAJORITE**

24 voix POUR

7 voix CONTRE (Mme CABOT Martine – M. MIMOUNI Thierry – Mme RIALLAND Valérie – M. LADOUCE Gabriel – Mme PRATI Céline – M. DEVESA Elian – Mme Dominique ROLLAND)

2 ABSTENTIONS (Mme Emilie THOMAS - M. Laurent BAILLOUX)

**M. le Maire** : voilà donc c'est fait pour le budget, on passe maintenant au vote des taux, donc il y a déjà eu une intervention de M. BAILLOUX sur le sujet. Monsieur PEYRATOUT va nous parler de ça.

### **26-DCM-DGS-059 – FIXATION DU TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX**

**M. PEYRATOUT** : Il est rappelé au Conseil Municipal qu'il convient, comme chaque année, de fixer le taux des taxes directes locales.

Pour 2026, nous maintiendrons les taux votés en 2025 pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS), la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE FIXER** les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
  - o La taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 17,16%
  - o La taxe foncière sur les propriétés bâties à 46,00%
  - o La taxe foncière sur les propriétés non bâties à 83,78%

**M. le Maire** : merci. Madame THOMAS, allez-y.

**Mme THOMAS** : lors du conseil municipal précédant vous indiquiez qu'une augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ne représentait pas une recette très significative. Lors de la commission finances de la semaine dernière, de nouveau, il n'était pas question, par soucis de cohérence avec le statut de la ville classée en station touristique d'augmenter cette taxe d'habitation. Pour autant, je le redis par rapport à ce que j'avais dit dans mon intervention de tout à l'heure, si on veut que les recettes de fonctionnement augmentent, pour équilibrer les dépenses, il faudra bien, à un moment ou à un autre, augmenter quelque chose et j'ose espérer que ce ne seront pas les taxes foncières qui seront les premières impactées. Merci.

**M. le Maire** : Parfait. M. BAILLOUX c'est pour une intervention ?

**M. BAILLOUX** : oui.

**M. le Maire** : Je crois que vous avez déjà fait une intervention tout à l'heure.

**M. BAILLOUX** : oui mais on n'est pas sur le même point de l'ordre du jour ?

**M. le Maire** : Je vous écoute.

**M. BAILLOUX** : La redondance ne nuit pas. Ça peut faire travailler les consciences. Comme nous l'avons déjà signalé, notamment lors du ROB du 7 avril dernier, dans un contexte Pradétan où les résidences secondaires sont en perpétuelle hausse depuis plusieurs années, des mesures locales doivent être prises pour arrêter cette spirale infernale. A ce titre nous avons proposé d'augmenter significativement le taux de 17,16 % que vous aviez proposé de reconduire sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Cette demande n'ayant pas été entendue, la liste « Le printemps Pradétan » votera contre la proposition soumise à l'approbation des élus, ce jour. Merci.

**M. le Maire** : Merci pour votre intervention, je vous propose de passer au vote.

**Vote : Adopté à adopté à la MAJORITE**

31 voix POUR

1 voix CONTRE (M. Laurent BAILLOUX)

1 ABSTENTION (Mme Emilie THOMAS)

## 26-DCM-DGS-060 – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**M. le Maire** : alors ensuite on passe au tableau des effectifs, on en avait parlé lors du ROB, je ne sais pas s'il a été évoqué en commission ? Si. Vous avez bien compris que l'objectif n'est pas d'arriver au nombre d'agents qui est mentionné dans le tableau mais que c'est une photo à l'instant T. L'objectif c'est de maintenir le 012 autant qu'on peut. Est-ce que vous avez des questions ? Mme RIALLAND allez-y.

**Mme RIALLAND** : alors, personne ici ne conteste qu'une commune doive adapter ses effectifs à ses besoins, encore faut-il que les chiffres, ici aussi, soient clairs, cohérents et qu'ils traduisent une véritable stratégie de ressources humaines. Ma première question elle est simple : que s'est-il passé en 15 jours, je le redis encore une fois, entre le ROB et le budget primitif ? Dans le ROB vous présentiez pour 2026, un total de 191 agents contre 170 en 2025. Or dans le tableau joint aujourd'hui on lit 175 ETP je vous parle des postes réellement pourvus, pas le nettoyage dont vous parlez. Alors comment expliquez-vous cet écart ? Il y a peut-être une raison hein, je veux bien l'entendre.

Ma deuxième question porte sur le coût réel de cette évolution. Les charges de personnel atteignent déjà 8,9 millions d'euros soit près de la moitié du budget de fonctionnement. Les Pradétans sont donc en droit de savoir ce qui relève des remplacements, des avancements, des mesures obligatoires et des nouveaux recrutements. En fait, au fond, ici nous ne votons pas seulement un tableau et pour ça je suis effectivement redondante, mais je voudrais savoir si la commune dispose d'une ligne claire en matière de ressources humaines avec une trajectoire lisible et sincère. Et cette fois encore, je note l'absence de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, que j'ai déjà évoquée à plusieurs reprises. En fait ce serait de la transparence, car sans vision prévisionnelle claire, vous ajustez au fil de l'eau mais vous ne pilotez pas et je pense qu'on devrait avoir quand même une vision claire, en fonction des différents politiques publiques de la commune et ce que ça engendre réellement au niveau des ressources humaines. Et puis aussi sur l'avenir par rapport aux départs en retraites etc... on devrait avoir en conseil municipal, pas seulement un tableau, mais une photo de ce qui se passe et de votre politique en termes de ressources humaines. Donc je vous demande juste de répondre à ma question : comment expliquez-vous l'écart entre ce que vous présentiez au ROB, c'est-à-dire il y avait + 20 agents, et puis là on se retrouve de nouveau avec 175 Equivalant Temps Plein.

**M. le Maire** : Ça a déjà été abordé en commission qui a duré 3h30, les agents ont passé 3h30 à expliquer mais je vais quand même le réexpliquer car c'est important parce que d'abord tout le monde n'était pas à la commission et ça intéresse tous les élus. Le tableau a changé parce qu'au moment du ROB c'était une photo au 31 décembre et entre temps ça a évolué. Les choses ont évolué dans le temps en l'espace de 4 mois, c'est la vie d'une collectivité, il y a des choses qui évoluent dans le temps. Je vais prendre un exemple : lorsqu'un agent part à la retraite, pour certains postes on peut avoir besoin d'un tuilage, ça peut nécessiter plus ou moins de temps, il y a des postes stratégiques et bien on prévoit de créer un poste de manière à ce qu'il y en ait deux de manière à assurer le tuilage. Il y a aussi des gens qui sont en arrêt maladie, ça peut arriver malheureusement, et bien il faut aussi pouvoir les remplacer. Donc ce tableau, c'est une stratégie, c'est ce qu'on appelle la gestion prévisionnelle des carrières, et je remercie les agents qui le font, parce que quand vous attaquez la délibération, la manière dont vous le faites, en réalité ce n'est pas le maire et son équipe que vous attaquez, ce sont les équipes. Moi je défends mes agents, ils font le travail correctement, ils ont une vraie gestion prévisionnelle des finances et des RH qui vont avec parce que ça représente une partie importante des dépenses de la commune, donc merci aux agents pour le travail qu'ils font au quotidien et ce tableau il traduit à la fois la stratégie qu'on a pour l'année qui vient, de besoins de tuiler les départs en retraite, compenser les congés maladie et puis aussi les promotions, les gens qui changent de grade, ou de fonction, il faut aussi pouvoir créer des postes pour eux. Ce n'est pas fait en mouillant le bout du doigt, se sont les services qui travaillent dessus avec rigueur et sérieux. De toute façon tous les ans on y a droit, c'est toujours la même chose. Mme RIALLAND.

**Mme RIALLAND** : je voudrai répondre parce que je ne vais pas vous laisser dire que je remets en cause les agents. Monsieur le Maire, est-ce que vous savez ce que c'est qu'une gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs ? Je ne pense pas, c'est une vision politique, donc je ne vous parle pas de gestion

administrative et encore une fois, loin de moi l'idée de remettre en cause les agents administratifs que je salue par ailleurs, ce n'est pas ça. Ce que je vous demande c'est votre vision politique, par politique publique sur la gestion humaine, c'est ça une gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs, ça se fait dans beaucoup de communes. Peut-être que vous le faites, mais dans ce cas-là présentez la au conseil municipal, qu'est-ce que ça coûte la transparence ? On dirait que ça vous coûte beaucoup à vous, malheureusement.

**M. le Maire** : est ce qu'il y avait d'autres interventions ? M. BAILLOUX ? Allez-y.

**M. BAILLOUX** : le tableau des effectifs prévoit une hausse des effectifs titulaires de 140 en 2025 pour 153 en 2026 et une baisse des effectifs contractuels. Dans cette actualisation du tableau des effectifs municipaux, en lien avec la nécessaire autonomie alimentaire dans laquelle nous devons essayer de tendre, il aurait été primordial de prioriser la création d'un poste d'agriculteur salarié. Et enfin, afin de sécuriser les recherches de subventions pour les projets communaux, il nous semble qu'un agent à mi-temps ne suffit pas, il devrait être à plein temps sur ce sujet. La liste « le printemps Pradétan » s'abstiendra sur cette actualisation du tableau des effectifs.

**M. le Maire** : Merci, nous allons passer au vote.

**Vote : Adopté adopté à l'UNANIMITE**

24 voix POUR

9 ABSTENTIONS (Mme CABOT Martine – M. MIMOUNI Thierry – Mme RIALLAND Valérie – M. LADOUCE Gabriel – Mme PRATI Céline – M. DEVESA Elian – Mme Dominique ROLLAND - Mme Emilie THOMAS - M. Laurent BAILLOUX)

**26-DCM-DGS-061 – CREATION D'UN EMPLOI DE CABINET**

**M. le Maire** : question suivante, la création d'un emploi de cabinet. Il faut au regard de la loi, créer un emploi de cabinet, c'est ce qu'on fait aujourd'hui, sachant qu'on a un mois pour régulariser la situation depuis que les élections ont eu lieu. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Non, on passe au vote alors.

**Vote : Adopté à adopté à l'UNANIMITE**

32 voix POUR

1 ABSTENTION (M. Laurent BAILLOUX)

**26-DCM-DGS-062 – FORMATION DES ELUS - Fixation des orientations et des crédits**

**M. le Maire** : concernant cette délibération, il y a un amendement qui a été présenté par Mme PRATI, donc je vais la laisser présenter son amendement. Pour les nouveaux élus qui ont une délégation c'est obligatoire, pour les anciens élus qui ont une délégation c'est un droit mais pas un devoir et puis pour les autres il n'y a rien de prévu. Je vous écoute Mme PRATI.

**Mme PRATI** : bonjour, je vous remercie Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, sur le principe nous partageons tous l'idée que la formation des élus est indispensable pour exercer correctement nos responsabilités, le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui, sous prétexte de reprendre le cadre du code général des collectivités territoriales, ne respecte pas les dispositions de ce même code. En effet, la délibération se contredit en elle-même sur deux points essentiels :

Page 1 - vous annoncez : « l'ensemble des membres du conseil municipal bénéficie d'un droit à la formation » cependant l'article 3 précise une inscription budgétaire limitée aux seuls élus qui ont une délégation. La délibération, ainsi, reconnaît un droit universel en introduction puis l'ampute budgétairement dans son

dispositif. En droit public, un droit sans moyens budgétaires est un droit vidé de sa substance. Au-delà de la simple irrégularité de l'article 3 encoure une censure sur la base de trois fondements cumulables, tout d'abord le non-respect des dispositions de l'article L2123-12 du CGCT, ce texte n'autorise pas le conseil municipal à restreindre l'ouverture des crédits de formation à une catégorie d'élus en ne prévoyant des crédits que pour les élus délégués, la délibération méconnaît le champ d'application de la loi.

Deuxièmement : la rupture d'égalité entre les membres du conseil municipal, des conseillers dans délégation se retrouvent matériellement privés des moyens d'exercer un droit que la loi leur reconnaît expressément. Cette illégalité de traitement entre membres d'une même assemblée, sans base légale, constitue une rupture du principe d'égalité entre élus. Cette erreur de droit dans la conception budgétaire est peut-être une confusion entre l'assiette de calcul du budget, qui est fondée sur les indemnités des élus exécutifs pour des raisons techniques, et le champ des bénéficiaires. Tous les élus, pas seulement ceux qui ont délégation, doivent pouvoir bénéficier d'une formation. Par ailleurs, le DIFE, que vous citez dans votre délibération, ne saurait tenir lieu de substitut. Le DIFE n'est pas un filet de sécurité pour les élus non délégués. Cet argument est irrecevable pour deux raisons : le DIFE est un dispositif national individuel géré par la caisse des dépôts entièrement distinct de l'obligation budgétaire communale. Il est explicitement qualifié par la loi de droit complémentaire non substituable. La commune ne peut pas invoquer un dispositif dont elle n'est ni le financeur, ni le gestionnaire pour s'exonérer de sa propre obligation légale d'inscription budgétaire. Pour être juridiquement solide, l'article 3 de votre délibération devrait viser tous les membres du conseil municipal comme bénéficiaires des crédits ouverts, distinguer au sein de cette enveloppe la part dédiée à l'obligation légale présente sur les élus délégués en première année, ne pas conditionner l'accès au budget communal de formation à la détention d'une délégation. Notre amendement propose donc de sécuriser juridiquement la commune, d'éviter la censure du juge administratif et de garantir une égalité réelle d'accès à la formation entre élus telle que prévue par le code général des collectivités territoriales. L'amendement que nous proposons ne change ni le montant des crédits, ni les thématiques de formation. Je vous demande donc, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre au vote l'amendement n°1 tel qu'il vous a été transmis et que je tiens à la disposition de chacun.

**M. le Maire** : est ce qu'il y a d'autres interventions ? M. BAILLOUX allez-y.

**M. BAILLOUX** : là du coup il y a un amendement qui est proposé par le groupe, il va falloir voter, si j'ai bien compris, cet amendement ou pas, et on votera ensuite sur la globalité s'il a été pris en compte au vote ?

**M. le Maire** : Un amendement normalement ça ne se vote pas au sein d'un conseil municipal mais on va le voter si vous voulez, moi j'ai pas de problème. La majorité va le rejeter de toute façon. Mais le simple fait de voter la délibération en l'état ne donne pas le droit à l'amendement. Juste pour précision, un amendement, on l'a reçu je crois vendredi soir, donc entre vendredi soir et 14h aujourd'hui je n'ai pas eu le temps de valider ces éléments juridiques qui sont peut-être fondés, donc on va passer la délibération telle qu'elle est là aujourd'hui, si on est amené à la reprendre, parce qu'il n'y aura pas de formation avant le prochain conseil municipal qui devrait intervenir en juin, si on doit modifier la délibération on le fera bien sûr. On va demander à notre avocat une analyse juridique de cette délibération, s'il s'avère qu'il y a une nécessité de refaire la délibération dans le sens qui a été indiqué par Mme PRATI, on le fera sans aucun problème au prochain conseil municipal.

**M. BAILLOUX** : deux choses sur l'amendement en en prenant connaissance en séance, je m'abstiendrai, et par contre une déclaration : dans l'article 1 de la présente délibération il est proposé des orientations en matière de droit à la formation adapté à la fonction des élus mais exclusivement celles et ceux ayant une délégation. Pourtant ces formations concernent des thèmes aussi variés que les fondamentaux de la gestion des collectivités territoriales, en matière de finances publiques locales, marchés publics, intercommunalité, démocratie locale, des formations liées à l'urbanisme, à la sécurité, au fonctionnement des services publics locaux et à l'évaluation des politiques publiques, le tout, visant notamment à améliorer l'efficacité personnelle des élus dans l'exercice de leur mandat (prise de parole en public, communication, conduite de réunions, etc...), à ce titre nous trouvons dommage que dans l'article 3, vous précisiez inscrire chaque

26-PV-2004

année au budget communal les crédits nécessaires uniquement à la formation des élus qui ont une délégation. Les autres élus, qu'ils appartiennent à la majorité municipale ou à l'opposition devant se financer d'éventuelles formations par le biais de leur Droit Individuel à la Formation des Elus sachant que ce dispositif ne couvrira pas forcément l'entièreté des éléments mentionnés dans l'article 4 à savoir les frais de déplacements d'hébergement et de restauration et le cas échéant la compensation de la perte de revenus subie par l' élu du fait de sa participation à une formation. En conséquence, la liste « le Printemps Pradétan » votera contre la proposition soumise à l'approbation des élus, ce jour.

**M. le Maire :** Merci, et on me dit que pendant la commission la question a été posée et apparemment il a été proposé que si vous aviez des formations à faire, de nous les soumettre, ça ne veut pas dire que c'est un non catégorique. Là de toute façon on l'a reçu trop tard pour faire une analyse juridique, le sérieux impose une analyse juridique même si je ne mets pas en doute les recherches que vous avez faites de votre côté, on va quand même faire les nôtres avec l'avocat de la commune pour voir si c'est justifié ou pas de reprendre la délibération. S'il le faut, on le fera. En attendant si vous souhaitez suivre des formations avant le prochain conseil de juin, vous nous dites lesquelles et on étudiera ça mais j'ai du mal à croire que vous ayez besoin de suivre une formation avant juin. Mme PRATI.

**Mme PRATI :** Monsieur le Maire si je peux me permettre, vous avez dit plusieurs fois que vous n'aviez pas eu le temps d'étudier l'amendement, je vous l'ai envoyé vendredi à 16h en respectant le règlement du conseil municipal, votre règlement Monsieur le Maire et là vous venez de dire à Monsieur BAILLOUX qu'il pouvait éventuellement faire des formations, telle qu'est rédigée votre délibération, aucun élu de l'opposition ne peut faire de formation.

**M. le Maire :** Je n'ai pas dit ça, je vais être plus précis....

**Mme PRATI prend la parole :** Ah vous avez dit qu'il faut demander, mais ça sera forcément rejeté puisque votre délibération ne leur permet pas de faire la formation. Merci.

**M. le Maire :** Si ça ne vous embête pas de ne pas couper quand je réponds, c'est mieux parce qu'après je perds le fil de ma réponse et c'est compliqué de vous répondre, mais je vais quand même faire l'effort de vous répondre, mais en général on évite de couper les gens quand ils parlent, mais ça c'est une question de politesse et de clarté du débat.

**M. le Maire :** concernant l'amendement vous me l'avez effectivement envoyé à 16h, je n'ai pas dit que je n'en avais pas pris connaissance, j'ai dit que ça méritait une analyse juridique précise, ce qui est normal, l'avocat n'est pas à ma disposition 24h/24 donc on va demander à l'avocat des précisions sur cette délibération, si elle est illégale, on la reprendra en juin de manière à ce qu'elle soit légale si elle ne l'est pas. On va passer au vote. Mme PRATI allez-y.

**Mme PRATI :** je suis un petit peu effarée que vous ayez besoin d'un avocat pour vérifier si votre délibération est légale ou pas, après 12 ans de mandat.

**M. le Maire :** on va passer au vote.

**M. BAILLOUX :** On vote quoi ? on vote l'amendement ?

**M. le Maire :** On va voter l'amendement, on n'a pas besoin de le faire, mais on va le faire pour vous faire plaisir.

→ L'amendement est rejeté à la majorité avec 24 voix CONTRE, 7 voix POUR (Mme CABOT Martine – M. MIMOUNI Thierry – Mme RIALLAND Valérie – M. LADOUCE Gabriel – Mme PRATI Céline – M. DEVESA Elian – Mme Dominique ROLLAND) et 2 ABSTENTIONS (M. BAILLOUX – Mme THOMAS)

**M. le Maire :** Nous allons maintenant voter pour la délibération dans son état initial.

**Mme RIALLAND** : on ne prend pas part au vote car on estime que la délibération est illégale.

**Vote : Adopté à adopté à la MAJORITE**

24 voix POUR

1 voix CONTRE (M. Laurent BAILLOUX)

8 ABSTENTIONS (Mme CABOT Martine – M. MIMOUNI Thierry – Mme RIALLAND Valérie – M. LADOUCE Gabriel – Mme PRATI Céline – M. DEVESA Elian – Mme Dominique ROLLAND - Mme Emilie THOMAS)

**26-DCM-DGS-063 – COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)**

**M. le Maire** : alors ce qu'on détermine aujourd'hui c'est le nombre de membres du CST sachant qu'il y a aura des élections professionnelles en décembre d'ici là il faut qu'on fixe le nombre de représentants titulaires du personnel au nombre de cinq, cinq représentants suppléants du personnel, on propose un paritarisme numérique au sens chiffre. M. BAILLOUX allez-y.

**M. BAILLOUX** : dans cette délibération concernant la composition du Comité Social Territorial de la collectivité vous nous demandez notamment de fixer à dix, le nombre de membres titulaires avec l'instauration d'un paritarisme numérique, en fixant le nombre de représentants et représentantes de la collectivité égal à celui des représentants du personnel soit cinq et cinq. Aucun souci sur ce paritarisme. Ce qui est gênant c'est de préciser en fin de délibération que nous devons autoriser le maire à nommer par arrêté les représentants et représentantes de la collectivité dans ce CST, sachant que nous avons eu confirmation lors de la commission finances et administration générale du jeudi 16 avril que seuls les membres de la majorité municipale seront amenés à y être nommés. Alors même si le chiffre de dix membres du CST pourrait probablement être augmenté, afin de permettre d'y inclure plus facilement des membres des oppositions, nous ne sommes pas persuadés que vous seriez malgré tout disposé à le faire. En conséquence cette délibération ne permettant pas à l'opposition de siéger dans ce CST, la liste « le Printemps Pradétan » votera contre la délibération soumise à l'approbation des élus ce jour.

**M. le Maire** : merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, je vous propose donc de passer au vote.

**Vote : Adopté à adopté à la MAJORITE**

24 voix POUR

1 voix CONTRE (M. Laurent BAILLOUX)

8 ABSTENTIONS (Mme CABOT Martine – M. MIMOUNI Thierry – Mme RIALLAND Valérie – M. LADOUCE Gabriel – Mme PRATI Céline – M. DEVESA Elian – Mme Dominique ROLLAND - Mme Emilie THOMAS)

**26-DCM-DGS-064 – RECRUTEMENT PAR CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

**M. le Maire** : c'est une convention pour l'accueil des apprentis, ce qui peut vraiment aider les jeunes à intégrer la vie professionnelle. Donc il y a eu à la fois des demandes de certains responsables de services pour avoir des apprentis et puis aussi des demandes de pas mal de gamins, de grands gamins pour rentrer dans le cycle de l'apprentissage, c'est pas toujours facile de trouver des entreprises dans le monde privé, c'est un mode cruel. Donc l'idée c'est d'aider ces jeunes comme on le peut, alors de façon modérée avec des aides aussi, il faut savoir qu'on reçoit des aides pour cela donc le coût ne sera pas important pour la commune, voir il sera nul. Mais en tout cas l'idée c'est vraiment d'aider les jeunes pour les contrats d'apprentissage. M. BAILLOUX allez-y.

**M. BAILLOUX** : dans cette délibération vous demandez aux élus d'accepter le recours à des contrats d'apprentissage pour les services informatique, petite enfance, écoles, services techniques, en inscrivant les crédits correspondants dans le budget. Nous approuvons le recours à ce dispositif qui peut susciter des

vocations tout en permettant, comme vous le précisez, de soutenir certains métiers sous tension dans la fonction publique territoriale. Sachant que comme cela nous a été précisé lors de la commission finances et administration générale jeudi 16 avril, tous ces contrats n'ont pas vocation à être initiés immédiatement et encore moins simultanément, nous demandons qu'un point régulier sur les contrats engagés soit fait vers les membres du conseil municipal. Tout en espérant que notre demande complémentaire pourra être honorée vous l'aurez compris la liste « Le Printemps Pradétan » votera pour la proposition soumise à l'approbation des élus ce jour.

M. le Maire donne la parole à M. MIMOUNI.

**M. MIMOUNI :** Monsieur le Maire, bonjour, Mesdames et Messieurs les élus, bonjour, Mesdames et Messieurs bonjour, je reviens un petit peu sur cette délibération avec les éléments qui nous ont été communiqués. Recruter un apprenti est un acte fort, à la fois un soutien concret à la jeunesse comme vous l'avez souligné tout à l'heure et une solution pour anticiper le renouvellement des compétences internes. Cependant pour que cette expérience soit une réussite tant pour le jeune que pour les services, nous devons nous assurer que les gardes fous légaux et qualitatifs sont bien mis en place, sans préjuger de quoi que ce soit. Je vous rappelle que je me base sur les informations qui nous ont été communiquées. Le premier point de vigilance concerne la désignation du maître d'apprentissage, la loi est précise, l'agent référent doit posséder soit un diplôme équivalent avec un an d'expérience, soit deux ans d'expérience effectifs. Avez-vous identifié pour chaque futur contrat des agents volontaires, remplissant strictement ces critères de compétences ? L'apprentissage ne doit pas être une charge supplémentaire mais une mission choisie et techniquement solide. Accompagner un apprenti n'est pas une mince affaire, le code du travail impose à l'employeur de dégager du temps au maître d'apprentissage pour sa mission. Comment prévoyez-vous d'aménager l'emploi du temps des agents tuteurs, maîtres d'apprentissage pour qu'ils puissent transmettre leur savoir-faire sans être sous l'eau. Si la certification n'est pas obligatoire, elle est fortement recommandée. La collectivité compte-t-elle solliciter le CNFPT pour former les agents à la pédagogie de l'alternance ? Enfin, l'investissement de ces agents doit être reconnu. La fonction publique territoriale permet d'attribuer une nouvelle bonification indiciaire de 20 points pour les maîtres d'apprentissage. Nous souhaitons nous assurer que la collectivité s'engage à appliquer cette reconnaissance financière pour valoriser ce transfert de savoir-faire. En résumé, nous voterons favorablement cette délibération sous réserve que nous soyons exemplaires sur l'encadrement des tuteurs, maîtres d'apprentissage compétents, formés, disposant du temps et justement valorisés, c'est à ces seules conditions que nous offrirons à ces jeunes un véritable tremplin pour l'emploi. Merci.

**M. le Maire :** Alors je vais répondre aux questions. Ça a été aussi abordé en commission. Je ne sais pas si vous avez eu un retour de Mme CABOT.

**Mme CABOT :** non.

**M. le Maire :** quand on fait des commissions, essayez de vous caler après entre vous pour savoir ce qui a été posé comme question, de manière à ce qu'on ne répète pas tout en conseil. Mais je vais quand même vous répondre, parce qu'on a un seul et même objectif c'est d'aider nos jeunes. Donc je note que vous êtes plutôt favorable pour la délibération et vous mettez des choses en lumière et vous avez bien raison. Donc je vous rassure sur à peu près tout, on va faire de notre mieux, les agents vont faire de leur mieux et j'espère que les apprentis qui viendront travailler au sein de la commune feront de leur mieux. Exemplaires je ne sais pas mais en tout cas on fera de notre mieux ça c'est sûr pour faire réussir nos jeunes.

Si on a listé un certain nombre de directions, c'est qu'en fait c'est sur la base du volontariat des agents qui sont en demande, ils sont tous soit cadres A ou cadres B, ils ont le niveau de connaissances requis pour encadrer des jeunes, après les conditions dans lesquelles ça va se passer et bien ça va être vu entre le maître de stage et le jeune apprenti et l'école aussi, on est trois dans l'histoire, et pas seulement deux et puis ce sont des discussions que nous aurons avec les maîtres de stage pour voir comment organiser au mieux les agendas.

26-PV-2004

Concernant la formation, c'est pris en charge par le CNFPT, c'est déjà prévu.

Donc je pense avoir répondu à toutes vos questions, y compris celles auxquelles on avait déjà répondu en commission, je vous écoute M. MIMOUNI.

**M. MIMOUNI** : j'ai une expertise sur l'accompagnement des apprentis c'est pour ça que je me permets déjà d'une part d'appréhender ce propos, d'autre part, avoir des réponses à des questions qui sont abordées lors des commissions, c'est compliqué de nous les transmettre, ceci dit vous avez répondu à une partie, c'est de la base du volontariat mais après c'est un choix, donc c'est aussi ne pas imposer des apprentis à des agents de la collectivité, mais si c'est une demande du personnel, parfait, parce que l'apprentissage au sein des collectivités territoriales, ça fait très peu de temps que c'est ouvert.

**M. le Maire** : si c'est parfait, on va donc voter... Mme CABOT vous êtes contre ?

**Mme CABOT** : non non pas du tout, j'avais une question : est ce que le recrutement a déjà commencé ?

**M. le Maire** : non. On attendait de passer la délibération, mais je vois qu'il y a un fort engouement pour cette démarche, donc allons-y votons !

**Vote : Adopté à l'UNANIMITE**  
33 voix POUR

**M. le Maire** : Je vous remercie pour nos jeunes.

#### 26-DCM-DGS-065 – DISSOLUTION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « INGENIERIE DEPARTEMENTALE 83 »

**M. le Maire** : alors ID83 ne va plus exister, il y a une dissolution en cours donc il est demandé à toutes les communes qui sont adhérentes à la SPL ID83 d'accepter la dissolution. Donc acceptons la dissolution. Il n'y a pas de questions ? non, alors on passe au vote.

**Vote : adopté à l'UNANIMITE**  
33 voix POUR

Ce conseil municipal est donc terminé, on a abordé toutes ces questions, je vous remercie pour votre présence et je vous souhaite une très belle journée et une belle semaine. Merci à tout le monde.

La séance est levée à 15h01.

Le secrétaire de séance  
Ruddy GUIGGIA



Le Maire,  
Hervé STASSINOS

